



Direction générale opérationnelle
MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
Rue Collinet - 4600 Lanaye
T 0800-1 1901
www.wallonie.be



DIMANCHE
4 OCTOBRE
de 10h à 17h

JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISES



www.jde.be

BIENVENUE

A L'ÉCLUSE DE LANAYE



passe-partout

sudpresse



VIVACITÉ



L'écluse de Lanaye est un site clé du réseau wallon des voies navigables

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Direction générale opérationnelle
MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES

SITE ECLUSIER DE LANAYE

BONJOUR ET BIENVENUE A TOUS !

Un petit mot d'histoire

Le 30 juillet 1939, lorsque le canal Albert est officiellement ouvert à la navigation, c'est la concrétisation tant attendue d'un rêve vieux de quatre cents ans : celui de relier directement la Meuse à l'Escaut, de relier la zone industrielle de Liège et tous les territoires irrigués au grand port maritime d'Anvers, porte ouverte sur le monde.

Le site éclusier de Lanaye date également de cette époque (1934) ; il est le lien essentiel entre le canal Albert en aval de Liège et la Meuse néerlandaise, qui, en fin de compte, permet d'accéder à tout le réseau néerlandais et allemand de voies navigables.

Contexte

Situé à la frontière belgo-néerlandaise, le site éclusier de Lanaye est un élément clé du réseau wallon des voies navigables.

Il permet aux bateaux de navigation intérieure d'accéder à la Meuse néerlandaise et par delà, au grand port de Rotterdam ou à l'ensemble des bassins du Rhin et du Danube vers l'Allemagne. Venant du nord, le site de Lanaye ouvre la voie vers la Meuse liégeoise, le réseau wallon et au-delà, la France ou vers le canal Albert en direction d'Anvers.

Il compte actuellement trois écluses : deux au gabarit de 600 tonnes et une à 2.000 tonnes (136 m x 16 m).

Chaque année, ce sont près de 11 millions de tonnes de marchandises qui transitent par le site éclusier de Lanaye ! Sachant que le réseau wallon des voies navigables dans son ensemble permet de transporter chaque année quasiment 45 millions de tonnes de marchandises, c'est dire l'importance du site !

La construction programmée d'une 4ème écluse, aux dimensions impressionnantes de 225 m de long sur 25 m de large, permettra le passage des plus grands bateaux ou convois poussés (jusqu'à 9.000 tonnes). Cette écluse deviendra un point de passage essentiel pour le réseau européen des voies navigables reliant les ports maritimes et intérieurs des axes Meuse-Rhin-Main-Danube et Seine-Escaut.



CE QUE NOUS VOULONS VOUS FAIRE DÉCOUVRIR AUJOURD'HUI

Les ateliers techniques

En cette journée, nous avons organisé votre accueil dans un des ateliers techniques de notre site éclusier. Vous pourrez y découvrir un espace présentant le projet de construction d'une 4ème grande écluse, du point de vue des travaux de génie civil que cela implique, mais aussi au niveau de l'intégration paysagère et environnementale que cet important projet nécessite. Un film d'une dizaine de minutes résume parfaitement les tenants et les aboutissants de ce projet d'envergure européenne. Dans un autre espace, vous pourrez également visionner un court film présentant les caractéristiques du réseau wallon des voies navigables, son importance économique pour le transport fluvial et les activités portuaires, la diversité des bateaux de navigation intérieure et des marchandises qu'ils peuvent transporter, les perspectives de développement, les loisirs nautiques, etc.

Les petites écluses et leurs mécanismes de fonctionnement

Un agent du SPW prendra en charge de petits groupes de visiteurs afin de les guider vers les deux petites écluses du site, où chacun pourra observer les sas et le poste de commande des écluses. Les groupes seront ensuite invités à visiter la galerie de manoeuvre des portes des écluses, exceptionnellement ouverte au public : c'est dans cet espace situé au dessus des portes aval des petites écluses que votre guide vous expliquera le fonctionnement des mécanismes d'ouverture et de fermeture des portes aval.

Le sas de la grande écluse

Vous pouvez observer librement le fonctionnement de la grande écluse depuis la rive droite du sas ; veuillez bien entendu à ne pas dépasser l'espace délimité par les barrières de sécurité.

NOUS VOUS REMERCIONS DÉJÀ DE VOTRE VISITE ET RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR QU'ELLE VOUS SOIT LA PLUS AGRÉABLE POSSIBLE.

Photographies : © SPW - DPVNI